

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-11, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

[Français]

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a la parole sur le même rappel au Règlement.

M. Hockin propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, nous avons accepté de bonne grâce d'appuyer cette mesure administrative qu'a proposée le gouvernement pour permettre que le crédit d'impôt-enfant puisse être payé en novembre au lieu d'être payé en février ou en mars.

Monsieur le Président, nous regrettons cependant que les amendements que nous avons proposés qui auraient permis d'améliorer cette loi-là ont été refusés d'une façon systématique par le gouvernement. C'est bien la politique conservatrice. On le voit dans le domaine de l'assurance-chômage. On le voit dans le domaine des pensions de sécurité de la vieillesse où le gouvernement voulait désindexer partiellement les pensions de sécurité de la vieillesse. On l'a vu dans le cas des allocations familiales qui avaient été désindexées partiellement. On a vu également qu'à cause des décisions de ce gouvernement conservateur, le montant maximum à partir duquel les familles avaient le droit ou non de recevoir le crédit d'impôt-enfant a été baissé de 26 000 \$ à 23 500 \$ et on s'aperçoit que la politique sociale de ce gouvernement ne s'ajuste pas du tout avec les engagements qui avaient été pris par le chef du parti progressiste conservateur, l'actuel premier ministre (M. Mulroney) du Canada, qui, dans le débat qui avait précédé les élections de 1984, avait pris un engagement très ferme lorsqu'il avait dit que les programmes sociaux étaient sacrés, puis qu'on ne touchait pas à cela.

Malheureusement, depuis que les conservateurs sont arrivés au pouvoir, les mois se sont suivis et chaque mois ou chaque période de session nous a fourni l'occasion de constater que le premier ministre du Canada n'avait pas tenu l'engagement qu'il avait pris pourtant d'une façon solennelle devant la population canadienne durant les élections de 1984.

Dans le cas du projet de loi C-11, c'est une mesure administrative qui a ses avantages, mais qui est à l'image du parti progressiste conservateur, c'est-à-dire des mesures qui sont mesquines dans leur application. Pourquoi le ministre d'État (Finances) (M. Hockin) ne veut-il pas accorder le plein montant du crédit impôt-enfant à une famille qui ne gagne que 15 000 \$ par année, sous prétexte, dit-il, que le gouvernement pourrait avoir de la misère à récupérer cet argent?

De toute façon, entre 15 000 \$ et 23 500 \$, pour les gens qui sont dans ce groupe de revenus, il y a donc une marge importante qui donnait au ministre des Finances l'assurance qu'il y aurait eu très peu finalement de cas qui auraient pu se présenter où les difficultés de perception auraient été accrues par le ministre du Revenu national. Encore est-il que si cette famille qui gagnait 15 000 \$ par année se retrouve l'année suivante à 27 000 \$, 28 000 \$ ou 30 000 \$, il me semble qu'elle aurait beaucoup moins de difficulté à rembourser s'il le fallait sans intérêt le montant reçu en trop à titre de pré-paiement. De toute façon, les impôts autrement payables sont là pour protéger cette somme qui aurait été ainsi avancée.

Impôt sur le revenu—Loi

Monsieur le Président, nous regrettons cette attitude, cette approche mesquine du gouvernement comme nous regrettons le fait que le gouvernement n'ait pas accepté de faire le versement anticipé à toutes les familles qui en fait ont le droit de recevoir le crédit d'impôt-enfant, c'est-à-dire les familles qui gagnent 23 500 \$ et moins.

Déjà le gouvernement conservateur a baissé de plusieurs milliers de dollars le montant maximum du crédit d'impôt-enfant qu'une famille pouvait recevoir. Auparavant c'était 26 500 \$ et à l'avenir ça va être baissé à 23 500 \$. Donc il y a toutes ces familles qui gagnent entre 23 500 \$, 26 000 \$ et 27 000 \$ qui vont voir leur crédit d'impôt-enfant diminué, et c'est assez incroyable que la politique familiale du gouvernement conservateur soit aussi mesquine. Lorsqu'on demande au gouvernement pourquoi... Monsieur le Président, tout à l'heure la présidence en comité plénier a refusé, je reconnais, j'accepte la décision qui a été prise, parce qu'il s'agissait peut-être d'un engagement financier, mais le ministre d'État (Finances) (M. Hockin) ou le vice-premier ministre (M. Mazankowski) auraient pu assumer la responsabilité de l'amendement au nom du gouvernement, obtenir le consentement ministériel requis, en faire son propre amendement et ainsi permettre aux familles qui ont quatre, cinq enfants qui gagnent 23 500 \$, au moins de recevoir...

Ce n'est pas un montant qui leur est versé en neuf, c'est tout simplement un montant qui leur est dû et qui au lieu d'être payé en mars ou février l'année prochaine va être payé en novembre, c'est-à-dire devancer ce paiement de trois ou quatre mois. Donc, monsieur le Président, c'est bien à l'image du gouvernement conservateur d'être aussi mesquin dans ses politiques sociales. Évidemment ces familles qui gagnent un bas revenu sont celles qui bien souvent recourent à l'assurance-chômage, et on apprend, c'est écrit partout dans les journaux, que le gouvernement s'apprête à couper d'une façon presque sauvage...

M. Prud'homme: Honteuse!

M. Garneau: Honteuse tout au moins les prestations d'assurance-chômage, plusieurs centaines de millions de dollars qui seraient coupés aux chômeurs québécois, aux chômeurs de l'Atlantique, aux chômeurs de toutes les régions du pays.

Si je soulève ce point, monsieur le Président, c'est pour mettre le projet de loi C-11 dans le contexte de l'approche sociale de ce gouvernement, gouvernement qui ne respecte pas du tout les engagements qui ont été pris durant la campagne électorale de 1984, non seulement qui ne les respecte pas mais qui sabre à grands coups d'épée dans les programmes sociaux qui sont si essentiels pour assurer une nouvelle distribution plus équitable des revenus au Canada.

Quand on voit ce qui se passe du côté des allocations familiales, surtout du crédit d'impôt-enfant, le maximum permis passe de 26 000 \$ à 23 000 \$, on diminue les avantages sociaux, quand on sait que le gouvernement s'apprête à couper dans les programmes d'assurance-chômage, monsieur le Président, il y a de quoi s'inquiéter, et j'invite le ministre d'État (Finances)—qui vient tout juste d'entrer au Cabinet, qui a certainement connu ce que c'était que de rencontrer ses électeurs chaque fin de semaine ou le lundi ou le vendredi à son